



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 février 2015

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2015

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Dépôt de documents

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1152504002

Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

12.02 Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1152504005

Approuver, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public

12.03 Énoncé de politique

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1152504001

Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1155078004

Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes au montant de 81 852,74 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078002

Autoriser le renouvellement du contrat TP05/03-11 octroyé à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1155078003

Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.04 Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504009

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente - Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

20.05 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1142504030

Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont

30 – Administration et finances

30.01 Budget – Reddition de compte

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1152861002

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2014

30.02 Budget – Reddition de compte

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1152861001

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2014

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504006

Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.04 Accord de principe

CA Direction des travaux publics - 1155078001

Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015

30.05 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1155078006

Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel Jean-Talon un contrat pour l'acquisition d'une Nissan Versa Note année 2015, conformément à l'entente-cadre 941596, au montant de 19 518,82 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du PTI

30.06 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1145078042

Augmenter à 300 000 \$ la commande ouverte 2014-2015 autorisée en décembre 2014 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, suite à l'entente-cadre no. 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées (faisant passer la dépense de 182 000 \$ à 300 000 \$) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1155061001

Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement

30.08 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504008

Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

30.09 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1145078039

Autoriser l'émission d'un bon de commande pour une dépense maximale de 30 000 \$ incluant les taxes chez Deschênes et fils Ltée pour la fourniture de matériel de plomberie et de produits associés pour l'entretien des systèmes de plomberie présents dans les bâtiments et les parcs de l'arrondissement selon l'entente-cadre 632610 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695009

Avis de motion - Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695010

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

40.03 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695012

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695013

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069001

Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

40.06 Règlement – Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899041

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1141899042

Adoption- Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 - en modifiant l'article 6.1 et portant sur l'usage provisoire - la fête de la souccot (fête de la cabane)

40.08 Règlement – Emprunt- Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière - PTI 2015-2016-2017

40.09 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) - prévoir la présence des directeurs aux séances du conseil et une disposition concernant l'ajout de points au conseil

40.10 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695004

Adoption-Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires

40.11 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) - pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse

40.12 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatifs aux animaux (1047-6) et concernant les prohibitions et les nuisances (1063) - pour permettre de nourrir des oiseaux avec une mangeoire

40.13 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1145069021

Adoption - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

40.14 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1135069004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)-Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidents implantées dans l'arrondissement

40.15 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504003

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2015 - Le dimanche 21 juin 2015 de 7 h à 12 h - Diverses rues

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1151899002

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à la démolition et à la reconstruction d'un garage détaché donnant sur l'avenue Willowdale au 49, avenue Hazelwood.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504007

Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu de la réunion du Comité aréna tenue le 16 décembre 2014

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695011

Dépôt des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement des 18 novembre et 9 décembre 2014

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt des interventions dans des dossiers de la ville-centre

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt - Certificat des résultats suite à la procédure d'enregistrement sur le Règlement AO-280

65 Motion des élus

65.01 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916730

Motion des élus- Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil - Ajout de réunions préparatoires

65.02 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916731

Motion des élus - Implantation d'un système de véhicule en libre-service

65.03 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1159916732

Motion des élus - Cigarette électronique

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 48
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1152504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables »

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables ».

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-23 13:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis dix ans, la Ville de Montréal a notamment :

- adopté la Politique de développement culturel;
- adopté la Politique du patrimoine;
- été désignée Ville UNESCO de design;
- mis en oeuvre le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle avec ses partenaires.

Montréal est une véritable métropole culturelle mais il faut reconnaître la nécessité de faire plus d'efforts pour assurer les droits culturels de tous et faire ainsi de Montréal une réelle métropole culturelle durable.

Plus de 450 artisans de tous les secteurs culturels et de tous les arrondissements, se sont réunis le 23 septembre dernier, à la Société des arts technologiques (SAT), afin d'échanger sur une soixantaine d'expériences culturelles inspirantes réalisées récemment à Montréal. Notre métropole culturelle est riche, dynamique et créative, mais il y a lieu, ensemble, de faire toujours plus pour que la culture soit la pierre angulaire de l'image actuelle et future de Montréal. C'est pourquoi les élus et les participants présents à l'événement furent invités à appuyer la *Déclaration Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables* afin que la culture soit toujours inscrite au coeur du développement de Montréal, sur tous son territoire, dans toutes ses dimensions stratégiques et tous les jours.

À la suite de cet événement, il est proposé d'adopter la déclaration *Montréal engagée pour la culture- Pour des quartiers culturels durables*.

L'élue responsable de la culture, madame Manon Gauthier, ainsi que monsieur le maire Denis Coderre, se sont engagés à faire adopter cette Déclaration par le conseil municipal.

Ils ont invité les maires des arrondissements à adopter également la déclaration dans leur conseil d'arrondissement.

La Déclaration a été adoptée par le conseil municipale le 28 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 14 1037 - 28 octobre 2014 : d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

CE14 1536 - 15 octobre 2014 : d'adopter la Déclaration « Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables »

CE 13 1493 - 18 septembre 2013: autoriser le paiement de 10000 Euros (14055\$ CAN) approximativement aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CM 11 0984 - 19 décembre 2011:contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable

CM 10 0795 - 26 octobre 2010: approuver la candidature de la Ville de Montréal à une vice-présidence de la Commission de la culture de Cité de Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CM 05 0557: 29 août 2005: adopter la politique de développement culturel de la Ville de Montréal - Montréal , métropole culturelle

CE 05 0397 : 20 juin 2005: entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'Agenda 21 de la Culture

DESCRIPTION

La Déclaration vise à poursuivre le développement de Montréal, en nous inspirant de l'Agenda 21 de la culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) selon les 7 thèmes suivants :

- pour une citoyenneté culturelle active;
- pour l'intégration de la culture dans l'aménagement de notre cadre de vie;
- pour des acteurs culturels engagés envers l'éco-responsabilité;
- pour des apprentissages stimulés par les arts et la culture;
- pour que la culture favorise l'inclusion sociale;
- pour une alliance entre la culture et l'économie;
- pour une ville intelligente axée sur les citoyens grâce aux innovations dans le secteur de la culture.

Le texte intégral de la déclaration est disponible en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La culture est un investissement pour les générations actuelles et futures pour les Montréalais. Il est donc l'important de poursuivre le développement et la mise en valeur de nos quartiers culturels en impliquant toujours davantage les citoyens et en les incitant à devenir des ambassadeurs de la culture à Montréal. Nous souhaitons entre autres favoriser les activités de médiation culturelle, inciter les citoyens à participer à des activités créatives, encourager la tenue d'événements culturels et développer Montréal avec une vision intégrant davantage le patrimoine, le design et l'architecture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement culturel est partie intégrante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable, notamment dans la perspective du 375e anniversaire de Montréal.
- Sensibiliser les élus, organismes, partenaires et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1152504005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'approuver, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:01

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152504005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public

CONTENU

CONTEXTE

L'Îlot Saint-Viateur fait partie d'une série d'îlots atypiques d'Outremont, contenus entre les avenues Outremont et Wiseman; de petites rues transversales rejoignent ces deux avenues pour définir des îlots à peu près carrés dans une trame urbaine où les îlots sont généralement rectangulaires et orientés du nord au sud.

L'Îlot Saint-Viateur, comme quelques-uns des autres îlots similaires entre les avenues Outremont et Wiseman – l'Îlot Sainte-Madeleine et l'Îlot Saint-Just au nord de la rue du même nom – est partiellement occupé par des fonctions autres que résidentielles, ceci au sein d'un tissu urbain essentiellement résidentiel.

L'Îlot Saint-Viateur se situe à mi-chemin entre deux grands parcs d'Outremont : le parc Beaubien qui, de création relativement récente, héberge des espaces de détente, des lieux de loisirs et des plateaux sportifs, et le parc Outremont, intégré au tissu urbain depuis la formation de la ville, et qui demeure essentiellement un lieu de détente avec un petit espace pour les jeux d'enfants.

L'Îlot Saint-Viateur se compare comme suit aux parcs d'Outremont situés dans son voisinage :

- Îlot Saint-Viateur 4 700 m²
- Parc Beaubien 29 200 m²
- Parc Outremont 26 700 m²

L'Îlot Saint-Viateur fut un pôle d'activités récréatives et communautaires pendant plusieurs années avec les équipements de curling et l'aménagement de bâtiments aux fins des activités de l'âge d'or et de jeunes. Il faut aussi rappeler que le Service des permis a occupé l'immeuble sis au 1311, Saint-Viateur.

La construction de la bibliothèque en 1998, puis celle du Centre communautaire intergénérationnel en 2006, ont eu une incidence notable sur la vocation des lieux. La

désuétude du bâtiment qui accueillait le curling et son abandon ont aussi eu une incidence directe sur l'usage des lieux.

La construction de la bibliothèque au nord de l'îlot a créé un pôle culturel important, alliant l'accès aux arts visuels aux fonctions traditionnelles de la bibliothèque. Par ailleurs, comme l'espace de l'ancienne bibliothèque adjacente à la salle du conseil se trouvait libéré, on y a aménagé le Service de l'aménagement urbain qui, dans son déménagement, a laissé vacant l'immeuble sis au 1311, Saint-Viateur.

Le Centre communautaire intergénérationnel a pour sa part regroupé plusieurs activités qui se déroulaient dans les autres bâtiments de l'Îlot Saint-Viateur, notamment, celles du Club de l'âge d'or et d'un espace jeune, laissant vacants les deux autres bâtiments de cet emplacement.

La restauration du Théâtre Outremont n'a pas nécessairement eu d'impact sur l'usage des lieux dans l'Îlot Saint-Viateur. Sa réappropriation par un OBNL l'intègre encore plus intimement à la vie associative de l'arrondissement et sa présence à proximité de l'Îlot Saint-Viateur est prise en considération.

La bibliothèque, du fait de sa proximité, demeure aujourd'hui un point d'ancrage de toute autre activité socioculturelle qui pourrait prendre place dans l'Îlot Saint-Viateur. L'usage des lieux doit aussi prendre en considération la proximité de la Galerie d'art d'Outremont (GAO) et le réseau d'équipements socioculturels disséminés dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 16 0179 - 3 juin 2013 : 1- Recevoir le rapport d'évaluation du Comité de l'îlot Saint-Viateur concernant l'appel de propositions d'affectation pour le 30-32 Saint-Just; 2- Approuver la recommandation du comité à l'effet de donner l'aval au projet de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dont le promoteur est Casteliers, un organisme partenaire reconnu de l'arrondissement, conditionnel à l'obtention du financement requis.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel – situé à proximité de trois autres institutions culturelles importantes : la bibliothèque Robert-Bourassa, la Galerie d'art d'Outremont (GAO) et le Théâtre Outremont – qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public.

L'Îlot Saint-Viateur accueillera également au 1311, avenue Saint-Viateur, les archives d'Outremont et la nouvelle Caserne des pompiers située au 40, avenue Saint-Just, qui sera inaugurée à l'automne 2015. Un énoncé d'intérêt patrimonial a d'ailleurs permis la conservation de la tour de séchage à boyaux de ce bâtiment.

Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM)

Entièrement vouée aux arts de la marionnette, la MIAM (30-32, avenue Saint-Just) constituera un lieu culturel incontournable non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même au Canada. Vecteur essentiel du développement disciplinaire de son secteur artistique (les arts de la marionnette), la MIAM offrira :

- un lieu d'incubation (résidence d'artistes), de formation continue et de médiation culturelle
- un laboratoire de recherche et d'innovation pour les arts de la marionnette
- un atelier outillé pour la fabrication de marionnettes

- un espace de diffusion de spectacles de marionnettes
- un centre de référence, de ressources documentaires et d'expertise spécialisée
- un lieu convivial d'échanges et de rencontres.

L'aménagement d'un espace public, lieu de convergence et de rassemblement du pôle culturel en devenir est possible puisque le bâtiment vétuste abritant autre fois le curling d'Outremont a été démoli en 2012.

JUSTIFICATION

La décision de la Ville de Montréal de consentir une enveloppe de 15M \$ aux arrondissements dans le but de soutenir un projet d'immobilisation en vue des célébrations entourant le 375^e anniversaire de Montréal, constitue pour l'arrondissement d'Outremont une chance unique de contribuer au financement de l'un des éléments phares de l'Îlot Saint-Viateur : la MIAM.

Les critères établis par la Ville pour justifier l'octroi des montants de réalisation des projets retenus impliquent en effet que les arrondissements s'associent à des partenaires du milieu ou des organismes communautaires.

Or, outre l'Association québécoise des marionnettistes (AQM), l'autre promoteur du projet de la MIAM (CASTELIERS) est un partenaire reconnu par l'arrondissement depuis 2006. Bien que le rayonnement de l'organisme débordé des frontières locales, celui-ci a développé à l'endroit de la communauté outremontaise un fort sentiment d'appartenance qui ne s'est jamais démenti.

Ainsi, Casteliers a construit au fil des ans un fructueux partenariat avec l'arrondissement d'Outremont et collabore avec plusieurs fournisseurs locaux.

De plus, le caractère inédit du projet de mise de l'avant d'une Maison internationale des arts de la marionnette suscite non seulement l'intérêt de l'arrondissement mais celui de d'autres bailleurs de fonds éventuels qui prennent acte de l'engouement et de l'adhésion du milieu à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel de projets fait par la Ville de Montréal auprès des arrondissements indique que : la contribution demandée doit être d'un maximum d'un million de dollars. On se rappellera que l'enveloppe globale est de 15M \$.

L'arrondissement d'Outremont compte demander la contribution maximale autorisée d'autant plus que l'inauguration éventuelle de la MIAM en 2017, en plein cœur de l'Îlot Saint-Viateur, coïncidera non seulement avec le 375^e anniversaire de Montréal mais également avec le 50^e anniversaire d'Expo 67.

Or, c'est à cette occasion que le premier festival international de la marionnette fut organisé par Madame Micheline Legendre, pionnière des arts de la marionnette au Québec et grande Outremontaise qui a joué un rôle crucial dans le développement des arts de la marionnette au Québec et au Canada. Avec sa compagnie, Les Marionnettes de Montréal, fondée en 1948, elle sera l'une des premières à introduire la production canadienne sur la scène internationale et formera également toute une génération de marionnettistes.

Travaillant exclusivement avec la marionnette à fils, Micheline Legendre montera au-delà de 65 productions, présentées au Canada et à l'étranger. Elle crée pour la scène, la télévision et le cinéma, et elle collaborera, entre autres, avec l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Office national du film. Très active au niveau international, elle participe à de nombreux congrès, délégations culturelles et expositions, et elle organisera le premier festival

international de la marionnette au Canada lors d'Expo 67. Parmi ses réalisations figure la publication, en 1986, de l'ouvrage *Marionnettes, Art et Tradition*. Micheline Legendre est décorée de l'Ordre du Québec en 1991, de l'Ordre du Canada en 1998 et reçoit en 2000 le titre de membre honoraire de l'UNIMA (Union Internationale de la Marionnette).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accueillant un espace public qui deviendra un lieu de convergence et de rassemblement et qui cohabitera avec des bâtiments qui allieront culture, histoire et patrimoine, l'arrondissement démontre son engagement vis-à-vis le développement durable. Un autre aspect du développement durable : le tourisme durable, sera également privilégié tant auprès de la population locale qu'auprès des visiteurs étrangers qui fréquenteront les lieux à l'occasion de rencontres internationales ou de mise de l'avant de projets culturels innovateurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adhésion des membres du conseil d'arrondissement au choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) et un espace public permettra son inscription à titre de legs à l'appel de projets lancé par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du projet dans le cadre de l'appel de propositions de projet d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal dans le cadre des célébrations entourant le 375^e anniversaire
Date limite – 2 mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont, Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1152504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:02

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adopter la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son premier *Forum des partenaires* qui se tiendra le mardi 17 février de 19 à 21h au Centre communautaire intergénérationnel, l'arrondissement d'Outremont souhaite lancer officiellement sa première politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux des organismes outremontais. Cette politique viendra principalement encadrer les demandes ponctuelles de nos organismes pour souligner un événement, pour mettre sur pied un projet spécial ou pour toute demande qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'une programmation régulière. Évidemment, tous les projets présentés devront s'inscrire dans la mission de la culture, des sports, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement d'Outremont.

Dans ce contexte, il sera plus facile pour l'arrondissement de traiter ces demandes qui sont pour la plupart du temps envoyées à la mairie de l'arrondissement et qui, pour la plupart, sont retournées à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour analyse et recommandations au conseil d'arrondissement. Avec cette politique, les différents intervenants (administratifs et politiques) auront les balises nécessaires pour faire des recommandations et prendre des décisions.

Également, dans ce souci de reconnaissance de nos organismes partenaires, l'arrondissement d'Outremont souhaite, au cours de la prochaine année, faire la mise à jour de sa politique de reconnaissance et surtout, actualiser ces fondations partenariales importantes pour notre arrondissement. Cette actualisation verra également l'ensemble de nos partenaires reconnus par des protocoles d'entente stipulant les activités de chacun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il apparaît donc indiqué d'établir un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'arrondissement. Par cette politique, l'arrondissement d'Outremont entend reconnaître l'action menée dans son milieu par certains organismes en leur versant une assistance financière directe et/ou en les supportant sur le plan de la logistique. Les secteurs privilégiés à l'égard de la présente politique sont les secteurs du loisir, des sports, de la culture et de la vie communautaire. Pour faire l'analyse des projets reçus, un comité se réunira trois fois par année soit en février, en juin et en octobre. Ce comité sera formé de quatre personnes de l'arrondissement dont deux représentants administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en plus de deux élus. Suite aux rencontres du comité, un rapport avec des recommandations sera soumis au conseil d'arrondissement pour approbation. Le montant accordé par projet sera d'un maximum de 500 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Maximum de 5000 \$ pour l'année 2015 à même le budget de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu

- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues
- Supporter techniquement ou financièrement les activités d'organismes du milieu
- Appuyer les groupes se distinguant dans leur discipline respective
- Dispense des services favorisant l'amélioration de la qualité de vie de la population

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- 1) Diffusion aux organismes lors du 1er Forum des partenaires le 17 février 2015
- 2) Diffusion sur le site Internet de l'arrondissement
- 3) Communication aux citoyens dans le bulletin «Au pied de la montagne»
- 4) Diffusion dans la programmation des loisirs

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Adoption au conseil d'arrondissement le 2 février 2015
- 2) Diffusion lors du 1er Forum des partenaires le 17 février 2015
- 3) Réception des premiers projets pour la rencontre du comité de juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1155078004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes au montant de 81 852,74 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat TP01/01-12 à la firme Gestion Unisol inc. pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières décrites au sommaire décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:03

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP01/01-12 octroyé à la firme Gestion Unisol inc. pour la fourniture de la main d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux incluant les frais d'opération pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes au montant de 81 852,74 \$ incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat avec la firme Unisol pour la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes a pris fin le 31 décembre 2014. Selon l'article 12 des clauses administratives particulières du devis TP01/01-12, le contrat peut être prolongé pour 2015 et 2016, au gré de l'arrondissement, en conservant les mêmes termes et obligations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 0802 - 5 mars 2012 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la fourniture de la main d'oeuvre, machinerie et matériaux pour la plantation, l'aménagement et l'entretien des fleurs et plants de mosaïques, plantes ligneuses arbustives et haies à la firme « Gestion Unisol inc. » pour une période de trois ans (2012-2013-2014) avec possibilité de deux années additionnelles, au gré de l'arrondissement, pour les années 2015 et 2016 en considération d'un montant annuel de 79 447,09 \$ (taxes incluses), pour un montant total approximatif de 238 341,27 \$ sujet à l'ajustement de l'IPC, à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, (2) soumissionnaires conformes.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'oeuvre, l'équipement, l'outillage et la supervision nécessaires à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui consistent en des travaux d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes, tels que: Préparation des lits de plantation au printemps et à l'automne, préparation du sol, labour des jardins, remplissage des bacs semi-sphériques, plantation des fleurs annuelles, de vivaces, arbustes, bulbes et chrysanthèmes d'automne, arrosage des plants avant la plantation, plantation et entretien de mosaïques, l'entretien des végétaux, pincement des fleurs et taille décorative, contrôle et traitement phytosanitaire, entretien des massifs de vivaces, d'arbustes feuillus et conifères, entretien des végétaux ligneux en haies taillées. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 302713 07165 56509

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-01-19



Dossier # : 1155078002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP05/03-11 octroyé à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat TP05/03-11 avec la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières au présent dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:03

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP05/03-11 octroyé à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'adjudication du contrat ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, avec possibilité de quatre (4) années additionnelles, pour 2012 à 2015, la Direction des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour l'année 2015 et ce, à compter du 1er janvier 2015, pour un montant total de 20 680,70 \$ (taxes incluses). Ce montant est ajusté selon l'IPC de décembre 2014 au pourcentage de 1,5 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0037 - 3 février 2014 - Renouvellement du contrat TP05/03-11 avec la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant ferme de 20 375,08 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année en cours;
CA13 16 0061 - 4 mars 2013 - Renouvellement du contrat TP05/03-11 avec la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant ferme de 20 193,33 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année en cours - Budget de fonctionnement;

CA12 16 0039 - 6 février 2012 - Autoriser le renouvellement du contrat pour la plantation d'arbres à la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." pour l'année 2012, soit du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, en considération d'un montant de 19 914,53 \$ dont 7 963,53 \$ proviennent du surplus, montant sujet à l'ajustement de l'IPC;

CA11 16 0146 - 3 mai 2011 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la plantation d'arbres au plus bas soumissionnaire soit "Les Terrassements Multi-Paysages inc." à un prix ferme de 19 307,90 \$ pour 2011 avec possibilité de quatre (4) années additionnelles de 2012 à 2015, à un montant total approximatif pour les cinq (5) années de 96 539,50 à même le budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire s'engage à fournir la main-d'oeuvre, la machinerie, l'équipement, l'outillage incluant tous les frais d'opération pour la plantation d'arbres dans les rues, parcs et espaces verts, dont le diamètre se situe entre 50 et 70 mm avec motte et panier, le tout, en conformité aux normes du Bureau de Normalisation du Québec NQ-0605-100/2001, aux cahiers des charges spéciales et générales.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires suite à l'abattage de certains arbres morts, atteints de maladies irréversibles ou pouvant se propager aux arbres environnants, présentant des signes de faiblesse de structure ne pouvant être corrigés et /ou constituant une menace pour la sécurité du public.

Procéder à de nouvelles plantations en fonction d'un éventuel étalement urbain tout en respectant la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire:

302713 07163 55401 014713

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation des ressources naturelles constitue une protection accrue pour l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-19

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières décrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:03

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'adjudication du contrat octroyé dans le cadre de l'appel d'offres public TP18/10-11, ayant pour objet des travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques), à la firme Paysagiste Roger Martel inc, pour une période de trois ans fermes (2012-2013 et 2014), avec possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles (2015-2016), la Direction des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour l'année 2015, et ce, à compter du 1er janvier 2015, pour un montant total de 178 172,28 \$ (incluant les taxes). Ce montant est ajusté selon l'IPC au 1er janvier 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 0430 - 3 décembre 2012 - Autoriser une dépense supplémentaire au montant de 8 000 \$ à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." pour le contrat TP18/10-11 pour des travaux arboricoles, portant ledit contrat à 178 004,58 \$ (taxes incluses) pour l'année 2012;

CA11 16 0378 - 5 décembre 2011 - Adjudication d'un contrat à la firme "Paysagiste Roger Martel inc." dans le cadre de l'appel d'offres public TP18/10-11, ayant pour objet des travaux arboricoles pour une durée de trois ans et d'une possibilité de renouvellement de deux années additionnelles, en considération d'un montant annuel de 170 004,58 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat a été octroyé pour une durée de trois années fermes, soit, 2012, 2013 et 2014 avec possibilité de deux (2) années additionnelles pour les années 2015 à 2016. Le prix soumis pour l'année 2012 étaient fermes. Cependant, les prix pour les années subséquentes, 2013, 2014, 2015 et 2016, devront être ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), région de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire:

302713 071163 55401 014713

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente, et en autoriser la signature;

D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:11

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », et en autoriser la signature

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Centre d'études musicales Pantonal occupe des locaux au Centre communautaire intergénérationnel depuis l'ouverture de ce dernier moyennant le paiement d'un loyer annuel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0398 - 16 décembre 2013 : D'approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un (1) an, à compter du 1er septembre 2013, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, moyennant un loyer annuel de 7 686,01 \$ (taxes incluses), et autres clauses et conditions stipulées au bail - D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement - D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Centre d'études musicales Pantonal est un organisme privé sans but lucratif voué à l'enseignement de la musique. Établi à Outremont, il est issu de l'Institut de recherche Pantonal, fondé en 1969 par Michel Perrault. Pantonal favorise l'épanouissement musical personnel par une approche intuitive, inédite et efficace. Axé sur la musicalité plutôt que sur la virtuosité, Pantonal mise surtout sur l'accessibilité, un répertoire de qualité et le plaisir de faire de la musique.

La présente entente de location vise à renouveler le bail échue le 30 août 2014. L'entente est d'une durée de deux (2) ans et sera renouvelable pour une année supplémentaire, selon les termes prévus au protocole d'entente.

JUSTIFICATION

La présence de l'organisme sur le territoire contribue à diversifier l'offre de services de l'arrondissement en matière d'activités culturelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période du 1er septembre 2014 au 30 août 2015 :

Réception d'une somme de 7788,24 \$, taxes incluses, à titre de loyer. Cette somme est payable par le locataire en un seul versement (taxes incluses) selon les termes prévus au protocole.

Pour la période du 1er septembre 2014 au 30 août 2015 :

Réception d'une somme correspondante au loyer 2014-2015 qui sera augmenté en fonction de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal au 30 juin 2015. Cette somme est payable par le locataire en deux versements égaux selon les termes prévus au protocole.

Les revenus provenant du paiement du loyer prévu au protocole seront déposés au compte :

2418-0010000-302705-01819-44303-010918-0000 000000 000000 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de la résolution;
- Signature du protocole par le représentant du Centre d'études musicales Pantonal;
- Signature du protocole par les représentants de l'arrondissement
- Facturation du loyer payable dans les trente (30) jours suivant la signature du protocole d'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-26

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1142504030

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De résilier le protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:04

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142504030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement d'Outremont acceptait l'offre de la Ville de Montréal (résolution du conseil municipal de Montréal du 25 novembre 2014) à l'effet que le Théâtre Outremont devienne un équipement culturel métropolitain et qu'il soit entièrement sous sa responsabilité à partir du 1er janvier 2015. De ce fait, un nouveau protocole d'entente sera signé entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont. Ce dossier sera présenté au conseil municipal de Montréal le 23 février 2015. Une intervention de l'arrondissement d'Outremont sera requise à ce dossier décisionnel puisqu'à l'intérieur du protocole d'entente, un volet sur la programmation culturelle locale y est inclus.

Le protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont devait se terminer le 30 décembre 2015. Une copie du protocole est présentée en pièce jointe à ce sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement accepte l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement

La Ville centre devient notamment responsable:

i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation culturelle locale.

DESCRIPTION

La résiliation du protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont ne signifie pas le désengagement de l'arrondissement à l'égard du Théâtre Outremont puisque nous avons le mandat, avec la Corporation du Théâtre Outremont, d'offrir à nos citoyens une programmation locale (de proximité). Cette

programmation peut être offerte par l'arrondissement et par nos organismes partenaires et ces paramètres sont inclus dans le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont.

JUSTIFICATION

Le protocole d'entente négocié par le Service de la culture avec la Corporation du Théâtre Outremont en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont (programmation culturelle locale) définit le contexte et les conditions qui encadreront la réalisation par la Corporation d'une programmation culturelle de qualité destinée à l'ensemble de la population montréalaise; il en va de même pour la programmation dite de proximité, destinée particulièrement à la clientèle de l'arrondissement d'Outremont. La mission de la Corporation du Théâtre Outremont s'inscrit parfaitement dans les orientations souhaitées par le Service de la culture en matière de diffusion culturelle pour ce lieu de diffusion supra-local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour assurer la programmation locale du Théâtre Outremont (programmation de proximité dans le protocole d'entente), l'arrondissement contribuera financièrement à hauteur de 137 000\$ par année. Cet apport budgétaire de l'arrondissement s'inscrit dans le budget global de la Ville de Montréal pour assumer les dépenses liées au Théâtre Outremont.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement le lundi 2 février 2015 pour la résiliation de l'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont.
Résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal le 23 février 2015 pour entériner la nouvelle entente 2015-2018 avec la Corporation du Théâtre Outremont.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'intervention demandée à Me Marie-France Paquet sera effectué par Me Julie Desjardins, chef de division des Ressources humaines, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer Me Paquet dans l'exercice de ses fonctions de directrice des Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/Secrétaire de l'arrondissement et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions le 29 et 30 janvier 2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-16

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1152861002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2014

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2014 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-23 13:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152861002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1152861001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2014

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2014 .

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-23 13:22

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1152861001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-15

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1152504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:11

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal récompense chaque année l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables. Ce prix met en lumière la vitalité artistique des créateurs montréalais. Le lauréat est dévoilé lors du déjeuner annuel du Grand Prix qui réunit en mars quelque 700 personnalités du monde municipal, de la communauté des affaires et du milieu artistique.

Les finalistes sont sélectionnés en décembre par les comités d'évaluation et le lauréat est désigné par un jury externe formé de personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil. Il s'agit d'une reconnaissance importante pour les organismes artistiques. Le choix des finalistes pour la 30e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal ont été dévoilés le 13 janvier 2015 (voir communiqué en pièce jointe au dossier).

Une invitation pour assister au déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts nous a été adressée pour la prochaine édition de l'événement qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 16 0013 - 9 janvier 2012 : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière du Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 27 mars 2012;

CA13 16 0067 - 4 mars 2013 : D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière au Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 19 mars 2013

CA14 16 0043 - 3 février 2014 : D'autoriser la dépense - Contribution financière de 600 \$ au Conseil des Arts de Montréal pour la participation au dîner du Grand Prix qui aura lieu le mardi 25 mars 2014.

DESCRIPTION

Demande d'autorisation d'une dépense de 630 \$ (taxes incluses) pour l'achat de six (6) billets pour le dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, et ce, à même le budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

2418 0010000 302718 01101 61130 016203 0000 000000 000000 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN

Le : 2015-01-19

Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1155078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015

Il est recommandé:

D'ACCEPTER l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et d'assumer la responsabilité du déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-23 13:24

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal en juillet 2011. Originaire d'Asie, cet insecte a décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. La canopée de Montréal compte environ 20% de frênes.

Depuis le printemps 2012, afin de diminuer les risques de propagation de l'agrile du frêne sur le territoire canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'*Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne*. Cet arrêté ministériel interdit le déplacement du bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et des produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'ils sont préalablement neutralisés selon les normes spécifiques édictées par l'Agence. De plus, afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé de ne plus inclure les branches d'arbres dans la collecte des résidus verts et d'offrir un service de déchiquetage des branches de feuillus selon les directives de l'ACIA.

L'inclusion de l'île de Montréal aux zones réglementées a des impacts importants sur les opérations et les services de proximité offerts aux citoyens tels que la collecte des résidus verts et l'élagage des arbres. Afin de se conformer à ces exigences, les arrondissements devront s'assurer d'inclure dans leurs opérations une phase de neutralisation des produits réglementés leur permettant d'en disposer librement sans risques de s'exposer à des mesures d'application de la loi.

Étant donné le surplus de travail pour la mise en place de ces opérations par les équipes internes, il a été convenu avec les arrondissements que la Ville centre lancerait un appel d'offres centralisé pour la collecte et le déchiquetage des branches sur son territoire. Ceci est fait depuis 2012.

Ce dossier fait référence au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 adopté par le comité exécutif en 2012 (CE12 0555).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1674 - 5 novembre 2014 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015

CE14 0167 - 12 février 2014 - Conclure avec Coupes Forexpert inc. une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture de service de déchetage sur place et collecte des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 13-13252 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente: 362 171,25\$, taxes incluses) .

CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de déchetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc.(CE13 0287) pour le service de déchetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CE13 0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, d'avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente: 332 227,75\$, taxes incluses).

CM13 0132 - 26 février 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et déchetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 0969 - 13 juin 2012 - Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12-17174 (6 soum.) (Montant estimé: 139 858,47\$).

CM12 0393 - 14 mai 2012 - Offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 - 18 avril 2012 - D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19\$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63\$ en 2013, de 230 260,14\$ en 2014 et de 233 865,35\$ en 2015.

DESCRIPTION

Pour la saison 2015 (mars à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements la possibilité que le déchetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé soient effectués à contrat, par la compagnie Coupes Forexpert inc. Cette compagnie a remporté l'appel d'offres centralisé pour la saison 2014 et la Ville peut se prévaloir de la clause de prolongation d'une année. Un seul contrat a été octroyé pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal et l'adjudicataire a démontré qu'il possède la capacité de traitement requise.

Comme par les années passées, le déchetage s'effectuera sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Le déchetage sera effectué sur place et les copeaux résultant du déchetage devront respecter les exigences de l'ACIA, soit de posséder une taille maximale de 2,5 cm sur deux dimensions.

JUSTIFICATION

L'offre de service de la Ville centre aux arrondissements participants, soit d'assumer la responsabilité du déchetage des branches pour l'année 2015, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville. Cela permettra également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts futurs reliés à cette offre de services seront assumés par la Ville centre à partir des crédits prévus au Service de la concertation des arrondissements au budget 2015, sous réserve de l'approbation de celui-ci par l'administration municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat permettra de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de centralisation de cette responsabilité résulterait en une complexification de cette activité, vu l'absence d'uniformisation, et possiblement une augmentation des coûts. La non adhésion de l'arrondissement d'Outremont irait à l'encontre de l'intervention faite au dossier 1144631007. Les arrondissements qui décident de ne pas faire partie du contrat centralisé doivent toutefois se conformer aux exigences de l'ACIA et au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 en ayant recours à leurs équipes internes en régie. L'arrondissement ne dispose pas de la disponibilité des effectifs pour assurer ce service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures seront mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par les instances de la prolongation du contrat: Février 2015
Début de la saison 2015: 15 mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Valérie MATTEAU)

Avis favorable :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1155078006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel Jean-Talon un contrat pour l'acquisition d'une Nissan Versa Note année 2015, conformément à l'entente-cadre 941596, au montant de 19 518,82 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'ACCORDER à la firme Cité Nissan Gabriel Jean-Talon un contrat pour l'achat d'un véhicule Nissan Versa Note année 2015, conformément à l'entente-cadre 941596, au montant de 19 518,82 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières décrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155078006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cité Nissan Gabriel Jean-Talon un contrat pour l'acquisition d'une Nissan Versa Note année 2015, conformément à l'entente-cadre 941596, au montant de 19 518,82 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Achat d'une automobile Nissan Versa Note 1.6SV, de couleur blanche, année 2015, pour l'usage du Service d'aménagement urbain de l'Arrondissement, conformément à l'entente contractuelle 941596.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PTI

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison du véhicule entre 5 et 10 jours ouvrables suite à la réception du bon de commande.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BOMBARDIER
C/m atelier mecanique <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1145078042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande ouverte 2014-2015 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant n'excédant pas 182 000 \$ (avant taxes) suite à l'entente-cadre no. 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Au moment de la préparation du GDD ayant mené à l'autorisation d'une commande ouverte pour la fourniture de sel de déglçage pour les chaussées et trottoirs, nous avons estimé le montant total requis pour ce produit jusqu'au mois d'avril 2015 à 182 000 \$. Une entente-cadre (997557) avait identifié Mines Seleine comme fournisseur jusqu'au 30 avril 2015 (date de fin de l'entente-cadre).

Avec l'hiver particulièrement singulier que nous vivons, comportant des variations importantes de température, des pluies verglaçantes et des périodes de froid intense prolongé, nous avons fait un usage important de fondants afin de sécuriser la circulation tant piétonnière sur les trottoirs que véhiculaire sur la voie publique. Ce qui a amené une augmentation significative de notre consommation de fondants. Il faut également prendre en compte que depuis l'entente de fourniture en vigueur à l'hiver 2013-2014, le coût unitaire de la tonne métrique est passé de 57,90 \$ à 75,31 \$, soit une hausse importante de 30%.du coût unitaire.

Considérant que nous avons dépensé actuellement 156 313,25 \$ sous la gouverne de cette résolution, le présent addenda vise donc à ajuster le montant autorisé pour la commande ouverte selon la prévision de consommation du sel, d'ici la fin de l'hiver en cours. Nous demandons donc de porter ce montant de 182 000 \$ à 300 000 \$. Prendre note que l'imputation de ce montant est répartie sur le budget de fonctionnement 2014 et sur le budget 2015 en fonction de la date de livraison du matériel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1145078042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une commande ouverte 2014-2015 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, pour un montant n'excédant pas 182 000 \$ (avant taxes) suite à l'entente-cadre no. 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'entente 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglçage, il y a lieu pour le conseil d'arrondissement d'adjuger un contrat à cette fin à la compagnie Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée. pour la fourniture de sel de déglçage pour l'arrondissement d'Outremont. Le sel de déglçage des chaussées et des trottoirs est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 16 0344 - 30 septembre 2013 - Autoriser une commande ouverte 2013-2014 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs à la compagnie Sifto Canada Corp., pour un montant n'excédant pas 250 000 \$ (taxes incluses), suite à l'entente-cadre no. 882505 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal

CA12 16 0395 - 5 novembre 2012 - Autoriser une commande ouverte pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs à la compagnie Sifto Canada Corp. au montant de 250 000 \$ (taxes incluses) suite à l'entente-cadre no. 780950 conclue par le Service de l'Approvisionnement de la Ville de Montréal, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées pendant la saison hivernale 2012-2013 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA10 16 0230 - 1er novembre 2010 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de sel pour le déglçage des chaussées et des trottoirs requis par le Service des travaux publics pour la saison hivernale 2010-2011, selon l'entente corporative avec la Ville de Montréal (553259) intervenue le 23 septembre 2010. Un budget de 250 000 \$ (incluant la TVQ) est attribué pour la période de janvier à décembre 2011.

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs.
L'appel d'offres public no. 13521, préparé par le Service de l'approvisionnement des Affaires corporatives de la Ville de Montréal, a permis de conclure une entente-cadre (du 3 novembre 2014 au 30 avril 2015) avec la compagnie Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée. pour la fourniture de sel de déglçage pour l'arrondissement d'Outremont. L'entente-cadre numéro 997557 a été ratifiée par la résolution CGT14 0468 en date du 30 octobre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : 2418-0010000-302711-03123-56505-015012
Voirie-Épandage d'abrasifs-Sels et autres abrasifs-Sel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>



Dossier # : 1155061001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement ;

D'autoriser l'achat de livres et de biens culturels pour la bibliothèque Robert-Bourassa, pour l'année 2015, par l'émission de commandes maîtresses auprès des librairies suivantes, selon les modalités ci-dessous :

LIBRAIRIE LA MAISON DE L'ÉDUCATION 58 000 \$

GROUPE ARCHAMBAULT 7 000 \$

LIBRAIRIE MONET 20 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-23 13:23

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155061001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q. c.D-8.1) et de son règlement :

« toute acquisition de livres pour le compte d'une institution doit être effectuée dans les librairies agréées de la région où est située l'institution. Cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres.» (c. D-8.1, r. 1, art. 5) ;

CONSIDÉRANT les critères de choix des fournisseurs que la Bibliothèque Robert-Bourassa s'est dotés en vertu desquels sont sélectionnés les fournisseurs où sont achetés les titres de la collection (voir pièce jointe) ;

CONSIDÉRANT que «l'institution doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région. Cette répartition est fonction de la qualité des services fournis.» (c. D-8.1, r. 1, art. 10) ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente des livres est réglementé et ne peut faire l'objet de négociation auprès des librairies agréées (c. D-8.1, r. 1) ;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues en 2015 dans le budget de l'arrondissement pour l'acquisition de ces biens culturels sont estimées à 85 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la délégation et pouvoirs aux fonctionnaires et employés, il y a lieu de faire approuver par le conseil d'arrondissement toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque prévoit acheter ses biens culturels auprès de fournisseurs dont, La Librairie La Maison de l'Éducation, pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et les librairies Monet, Groupe Archambault, pour les acquisitions inférieures à 20 000 \$;

Je recommande d'approuver la liste des librairies pour l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0041 - 3 février 2014 : Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2014 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

CA13 16 0037 4 février 2014 : Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2013 et autoriser une dépense de 94 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Approuver la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015 et autoriser une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2418 0010000 302716 07231 56513 - 85 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports loisirs et développement
social



Dossier # : 1152504008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement d'Outremont acceptait l'offre de la Ville de Montréal (résolution du conseil municipal de Montréal du 25 novembre 2014) à l'effet que le Théâtre Outremont devienne un équipement culturel métropolitain et qu'il soit entièrement sous sa responsabilité à partir du 1er janvier 2015. De ce fait, un nouveau protocole d'entente sera signé entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont. Ce dossier sera présenté au conseil municipal de Montréal le 23 février 2015. Par le présent sommaire décisionnel et pour le ficeler au budget consenti au Théâtre Outremont par la Ville de Montréal (détaillé dans le dossier décisionnel de la Ville de Montréal en pièce jointe au présent sommaire), le conseil d'arrondissement vient autoriser l'affectation d'un montant maximal de 137 000 \$ par année pour soutenir le financement de la programmation culturelle locale de l'arrondissement au Théâtre Outremont. Cette programmation est réalisée en collaboration avec l'arrondissement, la Corporation du Théâtre Outremont et les différents partenaires culturels reconnus par l'arrondissement.

Enfin, par résolution (dossier décisionnel #1142504030), le conseil d'arrondissement approuve à cette séance du 2 février 2015 la résiliation du protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement accepte l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement. La Ville centre devient notamment responsable :

i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation

culturelle locale.

CA14 16 0339 - 6 octobre 2014 : Approuver la modification à la convention 2013-2015 intervenue entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et la Corporation du Théâtre Outremont, et autoriser le versement d'une avance d'un montant de 100 000 \$ sur le premier versement pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Tel que convenu dans l'annonce faite par le Maire de Montréal le 3 novembre dernier de la prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal et tel que stipulé dans la résolution CM14 1127, le Service de la culture doit négocier une nouvelle entente avec la Corporation du Théâtre Outremont pour une durée de trois ans et ce, à partir du 1er janvier 2015. Tel que mentionné au sommaire décisionnel de la Ville de Montréal (en pièce jointe), et pour «effectuer adéquatement ce transfert de responsabilité, le Service de la culture, l'arrondissement d'Outremont et le Service de la gestion et de la planification immobilière ont coordonné les actions visant à :

- mettre fin au protocole d'entente antérieure qui liait l'arrondissement d'Outremont à la Corporation du Théâtre d'Outremont;
- conclure un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de la programmation culturelle métropolitaine et la programmation culturelle de proximité (document en pièce jointe);
- convenir des responsabilités qui seront assumées par le Service de la gestion et de la planification immobilière.»

Le Service de la culture de la Ville de Montréal a négocié une entente avec la Corporation du Théâtre Outremont qui prévoit accorder à l'organisme un soutien financier annuel de 440 000 \$ pour une durée de trois ans, pour un montant total de 1 320 000 \$. Comme entendu lors du transfert de responsabilité du Théâtre, l'arrondissement d'Outremont poursuivra l'utilisation du Théâtre Outremont pour présenter une programmation culturelle locale s'adressant principalement à la population de son arrondissement. Quant à la responsabilité de l'exploitation du bâtiment (entretien et énergie), celle-ci sera prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

JUSTIFICATION

Lors des discussions avec la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont confirmait, par le dépôt d'un tableau des dépenses, qu'il lui était de plus en plus difficile de soutenir financièrement cet équipement culturel que l'on considérait davantage comme un équipement métropolitain à cause de la nature de sa programmation et de son rayonnement. Ainsi, pour l'année 2014, les dépenses pour l'arrondissement d'Outremont se lisaient comme suit :

- Contribution financière à l'organisme 400 000 \$
- Entretien du bâtiment par les fournisseurs 90 900 \$
- Entretien du bâtiment par le personnel de l'arrondissement 50 000 \$
- Paiement aux fournisseurs en électricité et chauffage 135 000 \$

Total : 675 900 \$

En ce qui a trait à la programmation locale de l'arrondissement d'Outremont ou celle de proximité (référence au volet «Maison de la culture» que nous retrouvons dans plusieurs arrondissements montréalais) citée dans les discussions avec les représentants de la Ville de Montréal, nous avons recensé dans la programmation 2013-2014 plus de 67 événements dont 39 réalisés avec le milieu scolaire, 14 en médiation culturelle, 4 en incubation et 10 comme activités citoyennes. Pour en faire une évaluation réaliste en fonction de la grille de tarification d'un tel lieu, nous en sommes arrivés à un montant de 137 700 \$ (67 jours X 2055\$).

Dans son sommaire décisionnel, pour l'année 2015 (et les suivantes), la Ville de Montréal a évalué le budget annuel du Théâtre Outremont de la façon suivante :

- Contribution financière à la Corporation du Théâtre Outremont dont 137 000 \$ provenant de l'arrondissement d'Outremont pour financer la partie locale : 440 000 \$
 - Frais de gestion de la propriété (entretien, frais d'exploitation et d'énergie) dont 30 267 \$ plus les taxes provenant de la location du restaurant : 249 850 \$
- Total : 689 850 \$**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour assurer la programmation locale du Théâtre Outremont (programmation de proximité dans le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont), l'arrondissement contribuera financièrement à hauteur maximum de 137 000\$ par année. Cet apport budgétaire de l'arrondissement s'inscrit dans le budget global de la Ville de Montréal pour assumer les dépenses liées à l'exploitation du Théâtre Outremont. L'arrondissement d'Outremont évalue les coûts annuels de présentation d'une programmation culturelle de proximité au montant de 137 000\$ qui servira à financer, annuellement, et cela pour les trois prochaines années, une partie des coûts liés au présent protocole. Ainsi, 411 000\$ nécessaires au financement du protocole liant la Ville de Montréal à la Corporation du Théâtre Outremont proviennent du budget de l'arrondissement d'Outremont et 909 000\$ proviennent des budgets réguliers du Service de la culture. De plus, tel que spécifié dans les «décisions antérieures» du conseil d'arrondissement, il est convenu, par résolution, de récupérer l'avance de fonds au montant de 100 000\$ sur le premier versement en 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1145078039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'émission d'un bon de commande pour une dépense maximale de 30 000 \$ incluant les taxes chez Deschênes et fils Ltée pour la fourniture de matériel de plomberie et de produits associés pour l'entretien des systèmes de plomberie présents dans les bâtiments et les parcs de l'arrondissement selon l'entente -cadre 632610 -Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

Aux fins de travaux d'entretien des systèmes de plomberie dans les divers bâtiments et dans les parcs, nous devons régulièrement nous approvisionner en matériel de plomberie et tout autre produit associé auprès d'un fournisseur spécialisé afin de procéder avec un maximum d'efficacité aux réparations requises ou aux travaux planifiés incluant les situations d'urgence ne pouvant tolérer un délai qui pénaliserait les employés concernés et les usagers des installations.

En 2014, ces achats ont totalisé un montant de 31 640 \$ auprès du fournisseur Deschênes & fils Ltée, alors que 21 bons de commande ont été émis. En cours d'année, des délais pour le paiement des factures ont été constatés à quelques reprises et nous souhaitons rétablir notre crédibilité et notre réputation auprès des fournisseurs.

Considérant qu'il s'agit d'achats non-prévisibles mais rendus nécessaires en raison du bris d'équipement ou de dysfonctionnements constatés de nos systèmes et que nous avons l'obligation de réagir rapidement afin ne pas perturber les activités dans les bâtiments et les parcs;

Considérant que nous souhaitons améliorer de manière très significative notre efficacité opérationnelle en réduisant les délais avant la remise en opération des installations et en diminuant les plaintes des citoyens et des usagers;

Nous proposons de procéder avec l'émission d'un bon de commande ouvert référant à l'entente-cadre 632610 valide jusqu'au 12 mai 2016 auprès du fournisseur Deschênes & fils Ltée pour un montant de 30 000 \$.

Le contrôle budgétaire sera réalisé via un suivi rigoureux de chaque dépense en lien avec un bâtiment spécifique afin de permettre la production d'un bilan des investissements d'entretien en plomberie par installation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

IMPUTATIONS: 302709 09007 55401 pour un montant de 10 000 \$
302711 09007 55401 pour un montant de 10 000 \$
302715 09007 55401 pour un montant de 5 000 \$
302716 09007 55401 pour un montant de 5 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-01-19



Dossier # : 1156695009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:19

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (AO-279) le 12 janvier 2015, il y a lieu de modifier diverses dispositions réglementaires faisant expressément référence à l'ancien Règlement sur la tarification (AO-6) afin qu'elles s'accordent avec le nouveau règlement sur les tarifs applicables dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions réglementaires existant dans divers règlements de l'arrondissement afin de remplacer toute référence au règlement AO-6 par une référence générale au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

La modification pour une disposition générale (sans référence à un numéro de règlement précis) permettra de faire le lien avec le nouveau règlement AO-279 et d'éviter, dans le futur, de devoir répéter l'exercice advenant l'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 février 2015
Adoption : 2 mars 2015
Entrée en vigueur en mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:19

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156695010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu d'ajouter deux articles au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015). Ces articles existaient sous l'ancien règlement sur les tarifs AO-6 et doivent être intégré dans le nouveau règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0014 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015).

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à ajouter les article 94.1 et 94.2, tels qu'ils existaient sous le Règlement AO-6 (alors numérotés comme les articles 34 et 35 de l'Annexe A).

JUSTIFICATION

Sans ces articles, il ne sera pas possible de facturer le coût de la saison et de la demi-saison de tennis aux gens désirant s'abonner à cette activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 février 2015
Adoption : 2 mars 2015
Entrée en vigueur : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-30 13:38

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017, afin de procéder à l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre en 2015, l'aménagement de parcs, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement.
Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 34100 - Programme d'aménagement de parcs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion février 2015

Adoption mars 2015

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2015

Entrée en vigueur fin avril 2015

Ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-30 13:37

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017, pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules pour l'année 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000\$ afin de permettre, en 2015, la réalisation d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement tel que le prévoit le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement (programme 68005). Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet d'acquisition et de remplacement de véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet 68005 - Programme d'acquisition et de remplacement de véhicules PTI 2014-2015-2016

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 2 février 2015

Adoption : 2 mars 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement

Procédure d'enregistrement

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2015

Entrée en vigueur : fin avril 2015

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1155069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

Il est recommandé:

D'implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 8h à 10h et de 16h à 18h du lundi au vendredi sur le côté ouest de l'avenue Wiseman à partir de la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 15 mètres vers le nord, tout en conservant les heures prévues pour l'entretien de la chaussée, soit de 8h à 12h le lundi, du 1er avril au 30 novembre.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-30 09:03

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une demande du Directeur de la *Garderie et Jardins d'enfants Montessori* consistant à permettre aux parents de se stationner pour un court laps de temps près de l'entrée de la garderie sise au 1357, avenue Van Horne, il est recommandé d'implanter une zone de trois espaces de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 8h à 10h et de 16h à 18h du lundi au vendredi. Et ce, tout en conservant les heures prévues pour l'entretien de la chaussée, soit de 8h à 12h le lundi, du 1er avril au 30 novembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes exige l'ajout suivant :

Wiseman
 Côté ouest

Sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 15 mètres vers le nord: stationnement excédant 15 minutes prohibé de 8h à 10h et de 16h à 18h du lundi au vendredi. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2015-01-21



Dossier # : 1141899041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

Il est RECOMMANDÉ d'adopter un avis de motion et un premier projet de règlement concernant le règlement de zonage 1177 et visant à ajouter des nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-08-12 18:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141899041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de premier projet - Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 en ajoutant l'article 13.9 et portant sur le revêtement de toit plat (toits blancs)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la lutte aux îlots de chaleur, le SAUP a été mandaté afin de préparer une modification réglementaire relativement aux toits blancs pour les toits plats.

En matière d'urbanisme, il est possible de lutter contre les îlots de chaleur notamment avec le verdissement et/ou les matériaux blancs réfléchissants (basés sur l'effet albédo). L'albédo représente l'énergie solaire réfléchi par une surface et il est exprimé en unité de 0 à 1.

Par exemple, un miroir qui réfléchit parfaitement les rayons solaires a un albédo de 1. Autre exemple, la réflectance solaire de la peinture noire est de 0 et celle de la peinture blanche (dioxyde de titane) est de 1.

L'appellation «îlots de chaleur urbains» fait référence à la hausse des températures enregistrées en milieu urbain et comparée aux zones voisines.

La différence de température entre une surface foncée et une surface claire peut aller jusqu'à 10 et parfois 20 degrés Celsius. La température de l'air ambiante s'en trouve ainsi modifiée.

Présentement, il n'y a pas d'obligation dans les règlements en vigueur de l'arrondissement exigeant l'installation de membrane de toiture ayant un degré de réflectance élevé qui a comme mission de réduire l'absorption de la chaleur.

Par conséquent, le premier projet de règlement portant sur l'exigence de construire un toit plat, «blanc» a été préparé par le SAUP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Après avoir présenté le premier projet de règlement au comité interne d'étude des projets de règlement, le premier projet de règlement est présenté comme suit :

Le chapitre 13 du règlement de zonage (1177) sur l'apparence extérieure des bâtiments est modifié par l'ajout de l'article 13.9 Revêtement de toit plat tel qui suit :

«13.9 Revêtement de toit plat

13.9.1 Pour la construction, l'agrandissement, la réfection complète ou partielle d'un toit plat d'un bâtiment principal ou accessoire dont la pente est inférieure à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2 :12) ou 16,7%, seuls les revêtements suivants sont autorisés:

a) un matériau de couleur blanche, un matériau recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche;

b) un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78 sur au moins 75% ou d'au moins 66 sur 100% de la superficie totale du toit, et ce, attesté par les spécifications du fabricant ou par l'avis d'un professionnel.

13.9.2 Les dispositions de l'article 13.9.1 ne s'appliquent pas dans le cas d'un toit végétalisé conforme aux normes en vigueur».

JUSTIFICATION

Éléments positifs

- Selon le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE), la durée de vie du toit blanc est de deux à trois fois supérieure à un revêtement traditionnel. En ne chauffant pas, la surface blanche conserve son élasticité naturelle contrairement au bitume qui se dessèche plus rapidement à cause de la chaleur;
- en réduisant l'absorption de chaleur en été, le toit blanc améliore le confort dans les bâtiments et diminue la consommation d'énergie reliée à la climatisation;

Le comité interne d'étude des projets de règlement a été saisi du projet le 6 juin 2014.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement son adoption.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement s'inscrit dans les actions préconisées au Plan de développement durable adopté par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SAUP en collaboration avec le chargé de communication va préparer un communiqué informant le citoyen du présent projet de règlement. Un article pourrait paraître dans la prochaine parution du journal *Au pied de la montagne*.

Également, un communiqué sera acheminé à l'association des maîtres couvreurs du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette modification réglementaire contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

- Avis de motion;
- Adoption d'un premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un deuxième projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Validation de conformité au plan d'urbanisme;
- Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et patrimoine

Le : 2014-08-01



Dossier # : 1141899042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 - en modifiant l'article 6.1 et portant sur l'usage provisoire (fête de la soukot)

Il est RECOMMANDÉ d'adopter un avis de motion et un premier projet de règlement concernant le règlement de zonage 1177 et visant à modifier la réglementation existante portant sur les soukkas.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-08-12 18:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141899042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 1177 - en modifiant l'article 6.1 et portant sur l'usage provisoire (fête de la soukot)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années le SAUP reçoit de nombreuses plaintes de la part des citoyens concernant l'application de la réglementation sur les soukkas.

La réglementation actuelle, extraite du règlement de zonage 1177 est la suivante:

6.1. Usage provisoire

Nonobstant les autres dispositions du présent règlement, les usages suivants, qui sont limitatifs, sont permis de façon provisoire :

- les sukkoths, durant une période maximum de quinze (15) jours.

Dans les faits, la période temporaire de 15 jours n'est pas toujours respectée.

Les éléments à considérer:

- il faut prévoir un délai de quelques jours pour construire la Soukka avant la fête;
- la fête dure un total de 10 jours;
- il faut prévoir un délai de quelques jours pour démanteler la Soukka après la fête;
- il faut prendre en considération que les gens de la communauté hassidique pratique le sabbat du vendredi soir au samedi soir;
- il faut aussi prendre en considération que l'arrondissement d'Outremont prohibe tout ouvrage et toute construction le dimanche et les jours fériés (règlement 1063).

En considération des éléments mentionnés plus haut et pour une meilleure application de la réglementation, le SAUP considère qu'il y a lieu de modifier les dispositions réglementaires applicables au niveau de l'installation des soukkas.

La Soukot est une fête juive, célébrée en automne et dont le rituel est de construire, temporairement, une hutte décorée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La réglementation actuelle, issue du règlement de zonage 1177 est la suivante:

6.1. Usage provisoire

Nonobstant les autres dispositions du présent règlement, les usages suivants, qui sont limitatifs, sont permis de façon provisoire :

- les sukkoths, durant une période maximum de quinze (15) jours.

Le projet de règlement est le suivant:

L'article 6.1 Usage provisoire

Nonobstant les autres dispositions du présent règlement, les usages suivants, qui sont limitatifs, sont permis de façon provisoire :

- l'installation d'une soukka sept jours avant le premier jour de la fête de la Soukot et elle doit être démontée au plus tard sept jours après le dernier jour de la fête de la Soukot selon le calendrier Hébreu.

JUSTIFICATION

Le comité interne d'étude des projets de règlement a été saisi du projet le 6 juin 2014.

Après avoir pris connaissance du premier projet de règlement, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement son adoption.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, cette modification réglementaire contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un deuxième projet de règlement par le conseil d'arrondissement;

- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-01

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et
patrimoine



Dossier # : 1156695002

Unité administrative responsable : Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2015-2016-2017

D'adopter le règlement intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement" dans le cadre du programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-19 15:36

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156695002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2015-2016-2017

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017 pour la réalisation du programme de réfection routière pour l'année 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 1 100 000 \$ afin de permettre, en 2015, la réalisation des travaux de réfection routière de l'arrondissement tel que le prévoit le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement (programme 55705). Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 10 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet de réfection routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projet 55705 - Programme de réfection routière PTI 2015-2016-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : janvier 2015

Adoption : février 2015

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire : mars 2015.

Entrée en vigueur : mars 2015

Ce règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-12

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) - prévoir la présence des directeurs aux séances du conseil et une disposition concernant l'ajout de points au conseil

Avis de motion présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015 à la demande de madame Marie Cinq-Mars, mairesse.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-19 15:38

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) - prévoir la présence des directeurs aux séances du conseil et une disposition concernant l'ajout de points au conseil

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été préparé suite à l'avis de motion donné le 12 janvier 2015 par madame Marie-Cinq-Mars, mairesse.

"Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir la présence des directeurs aux séances du conseil et une disposition concernant l'ajout de points au conseil."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : janvier 2015
Adoption : février 2015
Entrée en vigueur : février 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires

Avis de motion présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015 à la demande de madame Marie Cinq-Mars, mairesse.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-19 15:38

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156695004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été préparé suite à l'avis de motion donné le 12 janvier 2015 par madame Marie Cinq-Mars, mairesse.
 Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir que l'article 2 f) ne s'applique au bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires en autant que ces dernières aient été préalablement accompagnées d'un avis au voisinage.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Marie Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : janvier 2015

Adoption : février 2015

Entrée en vigueur : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) - pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse.

Avis de motion présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015 à la demande de madame Jacqueline Gremaud, conseillère.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-19 15:39

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6) - pour permettre de traverser un parc avec un chien tenu en laisse.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été préparé suite à l'avis de motion donné le 12 janvier 2015 par madame Jacqueline Gremaud, conseillère.
Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir la possibilité de traverser un parc avec un chien tenu en laisse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : janvier 2015
Adoption : février 2015
Entrée en vigueur : février 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1156695006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatifs aux animaux (1047-6) et concernant les prohibition et les nuisances (1063)- pour permettre de nourrir des oiseaux avec une mangeoire

Avis de motion présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015 à la demande de madame Jacqueline Gremaud, conseillère.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-19 15:39

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156695006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatifs aux animaux (1047-6) et concernant les prohibition et les nuisances (1063)- pour permettre de nourrir des oiseaux avec une mangeoire

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été préparé suite à l'avis de motion donné le 12 janvier 2015 par madame Jacqueline Gremaud, conseillère.
Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) et le Règlement relatif aux animaux (1047-6)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir la possibilité de nourrir des oiseaux au moyen d'une mangeoire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : janvier 2015
Adoption : février 2015
Entrée en vigueur : février 2015

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens



Dossier # : 1145069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

Il est recommandé :

D'interdire le stationnement en tout temps sur la partie est de l'avenue Bloomfield comprise entre un point situé à une distance de 28,5 mètres au sud de l'avenue Fairmount et un autre point situé à une distance de 4,25 mètres vers le sud.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-12-01 20:07

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption - Implantation d'une zone de stationnement interdit sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre les avenues Laurier et Fairmount - Modification de l'annexe «H» du Règlement 1171 relatif au stationnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'empêcher les voitures d'obstruer les entrées charretières des bâtiments sis aux 185 et 193 de l'avenue Bloomfield, il a été demandé de prohiber le stationnement sur la partie de la chaussée située entre ces entrées charretières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette zone de stationnement prohibé exige la modification suivante :

Interdire le stationnement en tout temps sur la partie du côté est de l'avenue Bloomfield comprise entre un point situé à une distance de 28,5 mètres au sud de l'avenue Fairmount et un autre point situé à une distance de 4,25 mètres vers le sud.

JUSTIFICATION

L'implantation de cette zone est nécessaire compte tenu du nombre élevé de voitures qui se garent à cet endroit dont la distance est trop restreinte pour permettre le stationnement et qui nuisent à l'entrée ou à la sortie des véhicules des citoyens dans leur entrée charretière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2014-11-25

IDENTIFICATION

Dossier # :1135069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Avis de motion et adoption - Modification au règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidants implantées dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Cette modification réglementaire permettant l'émission de permis numéro 403 dits «universels» se fera dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an et sera réévaluée par la suite.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1135069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Avis de motion et adoption - Modification au règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement - Émission de permis numéro 403 dits «universels» autorisant ainsi aux véhicules d'un organisme d'autopartage de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis de résidents implantées dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme car2go offrant un service de véhicules d'autopartage à ses abonnés, a produit une demande à l'effet de bénéficier d'un permis universel qui leur permettrait de se garer dans les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis aux résidents implantées dans l'arrondissement, il est recommandé de modifier le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et le stationnement afin de permettre l'émission d'un permis numéro 403 dit «universel».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'émission du permis numéro 403 dit «universel» exige l'ajout de l'annexe H.2 au règlement numéro 1171 ainsi que la modification de son chapitre VIII.I, ce qui autorisera les véhicules d'organismes d'autopartage détenteurs du permis numéro 403 de se stationner dans tous les secteurs réservés aux détenteurs de permis de résidents numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 142 et 152.

JUSTIFICATION

- Ce service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule
- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Ce service d'autopartage vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la propreté et le dégagement des avenues en tout temps, il est important de noter que les utilisateurs de ce service d'autopartage respecteront de la signalisation de stationnement sur rue, soit, en particulier, les règles d'interdiction permettant le nettoyage de la chaussée ainsi que les enseignes temporaires installées en prévision des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Marie-France PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-09-11

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1152504003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2015 - Le dimanche 21 juin 2015 de 7 h à 12 h - Diverses rues

Il est recommandé que :

Dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, d'édicter une ordonnance visant la fermeture à la circulation automobile sur les rues suivantes afin de permettre la tenue de l'événement :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et la place Elmwood;
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues McDougall et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison.

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1152504003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2015 - Le dimanche 21 juin 2015 de 7 h à 12 h - Diverses rues

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 juin 2015, de 7 h à midi, se tiendra la 3e édition de l'événement Foulée des Parcs dans l'arrondissement d'Outremont. Cette course familiale est organisé par l'organisme Outremont en famille, partenaire de l'arrondissement. Lors de la première édition, 1400 personnes ont participé à l'événement et quelque 1800 personnes y ont participé l'an dernier.

La course est une activité simple, démocratique, peu coûteuse, facile à pratiquer qui est prisée par plusieurs résidents d'Outremont. La Foulée des Parcs encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique. Cet événement rassembleur facilite le rapprochement des citoyens à travers les liens entre voisins et familles qui y participent.

La course sera à nouveau accréditée par la Fédération québécoise d'athlétisme, gage du sérieux de l'événement, tant en ce qui concerne la sécurité que la logistique. Elle figurera donc parmi les 250 courses à pied reconnues au Québec et fera l'objet de publicité sur tous des sites tels que Courir.org, Fédération d'athlétisme Québec, Sportstats, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.

CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "La foulée des Parcs" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel;

D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.

DESCRIPTION

L'événement consiste en une course à pied sur quatre (4) parcours de distances différentes. Les distances offertes seront le 10 km, le 5 km, le 2 km et le 1 km ainsi qu'un « Défi famille » de 4 x 1 km. (Voir détails en pièces jointes).

Les parcours proposés sont les même que l'an dernier (voir pièces jointes au dossier).

L'événement se terminera comme l'an dernier dans le parc Outremont, où des kiosques promotionnels seront aménagés et où l'événement prendra sa forme la plus familiale.

La logistique de cet événement étant importante, plusieurs directions de l'arrondissement, services de la ville et d'autres sociétés publiques et para-publiques seront sollicités. Lors des rencontres qui auront lieu jusqu'à la date de l'événement, nous inviterons des intervenants des directions et services suivants:

1. Service de la sécurité publique d'Outremont
2. Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM)
3. Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal (SIM)
4. Urgence-Santé (US)
5. Société de transport de la Ville de Montréal (STM)
6. Direction des travaux publics de l'arrondissement
7. Direction des services administratifs - communication de l'arrondissement
8. Autres intervenants pertinents à définir

Divers services seront sollicités pour le soutien opérationnel requis pour ce type de course :

1. Présence policière et de la sécurité publique pour le contrôle de la circulation;
2. Présence des services ambulanciers en cas de besoins;
3. Déviation des trajets d'autobus de la STM;
4. Réparation et nettoyage de la chaussée sur le parcours pour des raisons de sécurité;
5. Pose d'enseignes interdisant les stationnement sur le parcours;
6. Remorquage des véhicules en infraction;
7. Livraison de barricades de foule dans le parc Outremont et de cônes de circulation aux endroits identifiés;
8. Livraison de poubelles aux points de services sur le parcours et dans le parc Outremont;
9. Etc.

Liste des rues qui seront fermées à la circulation afin de permettre la tenue de l'événement de la Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche 21 juin 2015, de 7 h à 12 h :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et la place Elmwood;
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues McDougall et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison.

La fermeture de rue se fera le dimanche 21 juin 2015 de 7 h à 12 h, toutefois certains tronçons pourraient être rouverts à la circulation au cours de l'avant midi. Les véhicules stationnés illégalement sur le parcours seront remorqués.

JUSTIFICATION

Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM ont autorisé l'événement.

- L'arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité;
- Cet événement encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnel;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard
- Les éditions 2013 et 2014 de la Foulée dans les Parcs ont connu un franc succès et attirées de nombreux participants.

Le projet sera déposé au Comité sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la présence de la sécurité publique ainsi que ceux relatifs aux services offerts par les différentes directions seront à la charge de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement encourage la pratique d'une activité sportive et favorise l'établissement de liens durables avec la communauté et les commerçants locaux en plus de promouvoir l'activité physique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Fermeture à la circulation de plusieurs tronçons de rues;
- déviation de certains trajets d'autobus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de l'avis aux citoyens et aux commerçants que devront produire et distribuer les organisateurs, notre chargé de communication sera impliqué dans l'élaboration d'un plan de communication adapté à ce type d'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plusieurs rencontres auront lieu dans les semaines et mois qui viennent pour faire de cet événement un succès. Le conseil d'arrondissement sera tenu au courant de l'évolution de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2015-01-16



Dossier # : 1151899002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à la démolition et à la reconstruction d'un garage détaché donnant sur l'avenue Willowdale au 49, avenue Hazelwood.

RECOMMANDE D' APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 49, avenue Hazelwood.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-20 12:39

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1151899002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à la démolition et à la reconstruction d'un garage détaché donnant sur l'avenue Willowdale au 49, avenue Hazelwood.

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La demande d'approbation d'un PIIA à l'égard du 49, avenue Hazelwood a fait l'objet d'une présentation au CCU.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 14 janvier 2015 pour l'évaluation de la demande de PIIA et a formulé la recommandation, avec réserves, qui est indiquée à la "planche" de la propriété concernée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Voir en pièces jointes, la "planche" associée au projet décrivant la nature de la demande.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 4 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Pierre A. CHAPUIS
Directeur - aménagement urbain et
patrimoine



Dossier # : 1152504007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu de la réunion du Comité aréna tenue le 16 décembre 2014

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu de la réunion du Comité aréna tenue le 16 décembre 2014.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:21

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil d'arrondissement le compte-rendu de la réunion du Comité aréna tenue le 16 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 1er décembre 2014, l'arrondissement d'Outremont approuvait la création du comité aréna dont le mandat, qui se terminera en août 2016, sera d'informer les organismes, les ligues, les partenaires et les usagers de l'aréna quant aux différentes étapes des travaux et aux décisions inhérentes à la mise aux normes de l'aréna d'Outremont. Le comité aréna sera régi selon les *Règles de régie interne des comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont* adoptées en 2008;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA14 16 0431 : Approuver la création du comité aréna dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna d'Outremont ainsi que son mandat, sa durée et sa composition

DESCRIPTION

Le 19 décembre 2014, le comité aréna se réunissait pour la première fois au Centre communautaire intergénérationnel. Vous pourrez consulter le compte-rendu de la rencontre dans la pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Selon les *Règles de régie interne des comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont* adoptées en 2008.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1156695011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement des 18 novembre et 9 décembre 2014

Dépôt des comptes-rendus des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement des 18 novembre et 9 décembre 2014.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-01-29 17:22

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156695011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement des 18 novembre et 9 décembre 2014

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de la présidente du Comité sur la circulation et le stationnement, madame Céline Forget, le Comité désire déposer au conseil les comptes-rendus de ses réunions des 18 novembre et 9 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-27

Marie-France PAQUET
Directrice - Services administratifs, greffe et
relations avec les citoyens